

[Texte]

We have said that was not practical; that we could not always count on somebody from the opposition being present when there is a total of eight people who could be present. Now we are saying that one of two will always be present.

This, as Mr. Caccia says, obviously fails to pass the test of practicality which we applied in a very rigid way to the previous motion. I think if we are to be consistent here, we will have to take a different approach. And again, I would urge the Parliamentary Secretary to reconsider this whole approach and perhaps withdraw his motion for a time and reflect upon it. Also, perhaps he would reflect upon the future work of this committee, and on the fact that there is a tremendous history in this committee of non-partisan work and of people taking a responsible attitude to the committee and wanting to hear evidence from witnesses and respecting the rights of witnesses. I urge the Parliamentary Secretary to take all that into account and to look forward to the kind of committee he hopes to see operating in Indian Affairs and Northern Development and perhaps reconsider this entire question.

The Chairman: Mr. Holtmann.

Mr. Holtmann: Mr. Chairman, I have just a question which could possibly clarify this. In the past I am sure there would have been procedures to implement to solve our problem of where, possibly, the chairman is not available and the vice-chairman is not available. I would assume that someone would have been appointed to act as chairman and I believe that would be something already in your guidelines or procedures now. Is that correct?

The Chairman: No. We have been arguing the point for some time and, as a chairman, I usually like to have meetings move. Perhaps I might make a suggestion for our consideration. Rather than to designate anyone, perhaps we might consider simply having four or five members present, consider us all equals at the table as we have in the past, and then choose our own chairman as democratic people.

• 1020

I offer that suggestion. That does not mean it happens to be accepted. But we are bogging down on this question.

Mr. Caccia: Mr. Chairman, you are entertaining something that is most dangerous, in a way, because suppose that stormy night in the middle of February you had all the opposition members showing up, but only two—and we would then . . .

Mr. Gormley: Do you think it is practical?

Mr. Caccia: —we would then proceed with the election of the chairman. All of a sudden you would be saddled with a committee chaired by a member who is not a government member.

The Chairman: That would be fine.

Mr. Caccia: That is a most dangerous thought to entertain.

[Traduction]

prétextant qu'elle entraverait le travail du Comité, et qu'on ne pouvait pas toujours compter sur la présence d'un membre de l'opposition lorsqu'un total de huit personnes peuvent être présentes. Maintenant, on prétend qu'une personne sur les deux mentionnées devra toujours être présente.

Comme l'a dit M. Caccia, une telle disposition est loin de faciliter le travail du Comité, alors que c'est ce même critère qu'on a appliqué de façon très stricte à la motion précédente. Si nous voulons être cohérents, il nous faut adopter une approche différente. Je vais donc demander encore une fois au secrétaire parlementaire de réexaminer tout cela et de retirer éventuellement sa motion pendant un certain temps afin d'y réfléchir une seconde fois. Cela lui donnera peut-être aussi le temps de réfléchir à notre travail futur, travail qui est considéré comme essentiellement non partisan; il faut permettre aux membres du comité d'adopter une attitude responsable et d'exercer leur droit d'entendre les témoins. J'implore donc le secrétaire parlementaire de prendre tout cela en compte et de réfléchir sérieusement au caractère qu'il veut donner au comité des Affaires indiennes et du Nord.

Le président: Monsieur Holtmann.

M. Holtmann: Monsieur le président, j'aimerais poser une question qui, peut-être, éclaircira tout cela. Dans le passé, on pouvait certainement avoir recours à des procédures qui auraient permis de résoudre ce problème, et je veux parler de l'absence du président et du vice-président à la fois. Dans ce cas-là, je suppose que quelqu'un d'autre aurait été nommé pour remplacer le président, et que c'est une situation qui est déjà prévue dans les directives ou dans les procédures, n'est-ce pas?

Le président: Non. Nous discutons de ce problème depuis un certain temps déjà, et, en tant que président, j'aime bien généralement que les réunions progressent. J'ai une suggestion à vous faire. Plutôt que de désigner qui que ce soit, nous pourrions peut-être envisager tout simplement de faire élire le président de séance par quatre ou cinq membres qui seront présents ce jour-là. Cette élection devrait pouvoir se faire de façon aussi démocratique que possible.

C'est moi qui fais cette proposition, ce qui ne veut pas dire qu'on doit l'accepter. Cela dit, nous sommes en train de nous enliser dans cette question.

M. Caccia: Monsieur le président, vous envisagez quelque chose de très dangereux, dans un sens, car qu'arriverait-il si ce soir d'orage de février, tous les membres de l'opposition s'amenaient, ce qui ne fait qu'un total de deux—et qu'après on . . .

M. Gormley: Croyez-vous que cela soit pratique?

M. Caccia: —passe ensuite à l'élection d'un président. On se retrouverait ensuite aux prises avec un comité dont le président ne serait pas membre du parti ministériel.

Le président: Cela serait tout à fait acceptable.

M. Caccia: C'est une idée très dangereuse à envisager.